

Commence-
et achèvement
des travaux.

3. Les dits James K. Ward, Charles Little, William Little, Carlos D Meigs, Charles McCaffrey et Michel Mathieu, leurs hoirs et ayants-cause, commenceront la construction du dit moulin à scie, et des dites manufactures et estacades, sous un an de la passation du présent acte, et ils poursuivront ces travaux jusqu'à ce qu'ils soient terminés sous trois ans de la date de la passation du présent acte, le tout sous peine de perte et déchéance de tous les droits à eux conférés par le présent acte.

Les estacades
seront ouver-
tes pour le
passage des
navires.

4. Les dits James K. Ward, Charles Little, William Little, Carlos Darius Meigs, Charles McCaffrey et Michel Mathieu, leurs hoirs et ayants-cause, seront tenus et obligés en tout temps pendant la saison de navigation ou pendant que ces estacades barreront le dit chenal, de les ouvrir pour donner un passage libre et suffisant aux navires, trains de bois ou bois ou autres effets descendant ou remontant le dit chenal, lorsqu'ils seront requis de le faire par les propriétaires ou personnes ayant charge de ces navires, trains de bois ou autres effets, de manière que ces propriétaires ou personnes ne subissent point et ne soient point exposés à subir de retards déraisonnables en traversant le dit chenal.

CHAP 126.

Acte pour faire droit à John Robert Martin.

(Réserve par le Gouverneur-Général vendredi le 23 mai 1873 pour la signification du plaisir de la Reine. Sanctionné par Sa Majesté en conseil le 17 juillet 1873. Sanction proclamée par Son Excellence le Gouverneur-Général le 18 août 1873.)

Préambule.

CONSIDERANT que John-Robert Martin, de la ville de Cayuga, comté de Haldimand, province d'Ontario, avocat, a représenté humblement par sa pétition que le vingt-septième jour de septembre, mil huit cent cinquante-cinq, il s'est légalement marié avec Sophia Stinson, à l'église du Christ, en la cité d'Hamilton, comté de Wentworth, province d'Ontario, suivant les rites et cérémonies de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada; que le dit mariage a été fait par licence; que les dits John-Robert Martin et Sophia Stinson ont vécu et cohabité ensemble comme mari et femme, depuis le jour du dit mariage jusque vers le premier jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et huit; que la dite Sophia Stinson, quoique épouse légitime du dit John Robert Martin, a commis des actes d'adultère avec un nommé William Lount, à différentes époques et en différents lieux, notamment aux lieux et vers les époques ci-après énoncés, savoir : dans la ville de Barrie et en plusieurs endroits des environs, réitérativement pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et sept, — dans la cité de Toronto, à l'Albion-Hotel, à l'American-Hotel et à plusieurs autres